



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 1 de 20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

UFI: 8MQ9-C635-0008-6MHS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

PARFUM D'AMBIANCE EN AÉROSOL (aqueux, non aqueux, concentré (mini-aerosol)) destiné à l'usage des consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Kisling (Deutschland) GmbH

 Rue:
 Salzstraße 15

 Lieu:
 D-74676 Niedernhall

 Téléphone:
 +49 7940 50961 61

E-mail: technical.support@kisling.com

Interlocuteur: Dr. Hans Götz Téléphone: +49 7940 5096 143

E-mail: compliance@kisling.com

Internet: www.kisling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Aerosol 1; H222-H229 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 2 de 20

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient Hexyl salicylate, Octahydro tetramethyl acetonaphtone, 2-methylundecanal,

Dodecanal, 3-P-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde, Citronellol. Peut produire une réaction

allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance				
	N° CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification (Règlement (CE) no	1272/2008)			
18479-58-8	2,6-dimethyloct-7-en-2-ol			0.1 - < 1 %	
	242-362-4				
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H31	9			
63500-71-0	cis/trans-tetrahydro-2-isobutyl-4-r	nethylpyran-4-ol		0.1 - < 1 %	
	405-040-6		01-0000015458-64		
	Eye Irrit. 2; H319				
6259-76-3	Hexyl salicylate			0.1 - < 1 %	
	228-408-6		01-2119638275-36		
	Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, A	Aquatic Chronic 1; H317 H40) H410		
54464-57-2	Octahydro tetramethyl acetonaph	tone		0.1 - < 1 %	
	259-174-3				
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatio	Chronic 1; H315 H317 H410			
110-41-8	2-methylundecanal	< 0.1 %			
	203-765-0				
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatio	Acute 1, Aquatic Chronic 1;	H315 H317 H400 H410		
103-95-7	3-P-Cumenyl-2-methylpropionald	ehyde		< 0.1 %	
	203-161-7				
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatio	Chronic 3; H315 H317 H412	!		
112-54-9	Dodecanal			< 0.1 %	
	203-983-6				
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens	i. 1; H315 H319 H317			
106-22-9	Citronellol	< 0.1 %			
			01-2119453995-23		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens	. 1; H315 H319 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 3 de 20

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité				
	Limites de con	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA					
18479-58-8	8479-58-8 242-362-4 2,6-dimethyloct-7-en-2-ol						
	par voie orale:	DL50 = 4100 mg/kg					
63500-71-0	405-040-6	cis/trans-tetrahydro-2-isobutyl-4-methylpyran-4-ol	0.1 - < 1 %				
	dermique: DL5	50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg					
6259-76-3	228-408-6	Hexyl salicylate	0.1 - < 1 %				
	dermique: DL5	50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg					
54464-57-2	259-174-3	Octahydro tetramethyl acetonaphtone	0.1 - < 1 %				
	dermique: DL5	50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg					
110-41-8	203-765-0	2-methylundecanal	< 0.1 %				
	par voie orale:	DL50 = > 5000 mg/kg					
103-95-7	203-161-7	3-P-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde	< 0.1 %				
	dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 - < 5000 mg/kg						
112-54-9	203-983-6	Dodecanal	< 0.1 %				
	dermique: DL5	50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 23100 mg/kg					

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'inhalation de brume de vaporisation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Protéger l'oeil non blessé. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. Demander immédiatement un avis médical. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 4 de 20

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2), Extincteur à sec, Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau. Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Recueillir séparement l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13 Maniement sûr: voir rubrique 7. Protection individuelle: voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés. Attention! Le transport s'effectue généralement à des températures supérieures au point d'éclair.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 5 de 20

avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Information supplémentaire

température de stockage: 15 - 35°C

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 6 de 20

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	éthanol			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
18479-58-8	2,6-dimethyloct-7-en-2-ol			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	24,7 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	7 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	4,35 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
63500-71-0	cis/trans-tetrahydro-2-isobutyl-4-methylpyran-4-ol			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	44,1 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	41,7 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	13 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	7,5 mg/kg p.c./jour
6259-76-3	Hexyl salicylate		_	
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	1,7 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	6,4 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,4 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	3,2 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,3 mg/kg p.c./jour
110-41-8	2-methylundecanal			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	36,89 mg/m³
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	systémique	352,63 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	92,21 mg/m³
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	881,58 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	10,46 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	aigu	dermique	systémique	100 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	local	35,7 mg/cm ²
Salarié DNEL,	aigu	dermique	local	71,43 mg/cm ²
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	9,1 mg/m³
Consommateu	r DNEL, aigu	par inhalation	systémique	86,96 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	local	22,74 mg/m³
Consommateu	r DNEL, aigu	par inhalation	local	217,39 mg/m ³



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 7 de 20

Consommate	eur DNEL, à long terme	dermique	systémique	5,23 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	50 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	dermique	local	17,86 mg/cm ²
Consommate	eur DNEL, aigu	dermique	local	35,71 mg/cm²
Consommate	eur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	5,23 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	25 mg/kg p.c./jour
103-95-7	3-P-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde			
Salarié DNE	L, à long terme	par inhalation	systémique	1,23 mg/m³
Salarié DNE	L, à long terme	dermique	systémique	0,35 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,22 mg/m³
Consommate	eur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,13 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,13 mg/kg p.c./jour
112-54-9	Dodecanal			
Salarié DNE	L, à long terme	par inhalation	systémique	49,7 mg/m³
Salarié DNE	L, à long terme	dermique	systémique	14,1 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	12,3 mg/m³
Consommate	eur DNEL, à long terme	dermique	systémique	7 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	7 mg/kg p.c./jour
106-22-9	Citronellol			
Salarié DNE	L, à long terme	par inhalation	systémique	161,6 mg/m³
Salarié DNE	L, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m³
Salarié DNE	L, aigu	par inhalation	local	10 mg/m³
Salarié DNE	L, à long terme	dermique	systémique	327,4 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	47,8 mg/m³
Consommate	eur DNEL, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m³
Consommate	eur DNEL, aigu	par inhalation	local	10 mg/m³
Consommate	eur DNEL, à long terme	dermique	systémique	196,4 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	13,8 mg/kg p.c./jour



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 8 de 20

Valeurs de référence PNEC

N° CAS Désignation	
Milieu environnemental	Valeur
64-17-5 éthanol	
Eau douce	0,96 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	2,75 mg/l
Eau de mer	0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
Sédiment marin	2,9 mg/kg
Intoxication secondaire	380 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	580 mg/l
Sol	0,63 mg/kg
18479-58-8 2,6-dimethyloct-7-en-2-ol	
Eau douce	0,0278 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,278 mg/l
Eau de mer	0,00278 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,594 mg/kg
Sédiment marin	0,059 mg/kg
Intoxication secondaire	111 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol	0,103 mg/kg
63500-71-0 cis/trans-tetrahydro-2-isobutyl-4-methylpyran-4-ol	
Eau douce	0,094 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,94 mg/l
Eau de mer	0,009 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,412 mg/kg
Sédiment marin	0,041 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol	0,09 mg/kg
6259-76-3 Hexyl salicylate	
Eau douce	0 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,004 mg/l
Eau de mer	0 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,272 mg/kg
Sédiment marin	0,027 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol	0,054 mg/kg
110-41-8 2-methylundecanal	
Eau douce	0,00066 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,0018 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,265 mg/kg
Sédiment marin	0,0265 mg/kg
Intoxication secondaire	116 mg/kg



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 9 de 20

Micro-organisi	10 mg/l	
Sol		0,0526 mg/kg
103-95-7	3-P-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde	·
Eau douce	•	0,0088 mg/l
Eau douce (re	jets discontinus)	0,014 mg/l
Eau de mer		0,00088 mg/l
Sédiment d'ea	u douce	1,02 mg/kg
Sédiment mar	in	0,102 mg/kg
Intoxication se	econdaire	2 mg/kg
Micro-organisi	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	1 mg/l
Sol		0,199 mg/kg
112-54-9	Dodecanal	
Eau douce		0,004 mg/l
Eau douce (re	jets discontinus)	0,035 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'ea	u douce	1,41 mg/kg
Sédiment mar	in	0,141 mg/kg
Intoxication se	econdaire	313 mg/kg
Micro-organisi	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol		0,278 mg/kg
106-22-9	Citronellol	
Eau douce		0,002 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,024 mg/l
Eau de mer	0 mg/l	
Sédiment d'ea	0,026 mg/kg	
Sédiment mar	0,003 mg/kg	
Micro-organisi	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	580 mg/l
Sol		0,004 mg/kg

Conseils supplémentaires

RUBRIQUE 16: Autres informations

8.2. Contrôles de l'exposition









Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 10 de 20

protection susmentionnés pour des applications spécifiques. NBR (Caoutchouc nitrile). Epaisseur du matériau des gants >0,4 mm / > 480 min

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Filter A/P 2

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol Couleur: incolore Odeur: caractéristique

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non déterminé
-42 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non applicable

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Point d'éclair:

Température d'auto-inflammation:

1,9 vol. %

13,5 vol. %

-88,6 °C

-88,6 °C

-88,6 °C

-95 °C

Température de décomposition:

pH-Valeur:

non applicable

Viscosité cinématique:

hydrosolubilité:

La réalisation de l'étude n'est pas

nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:non déterminéPression de vapeur:non déterminéDensité (à 20 °C):0,61 g/cm³Densité de vapeur relative:non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Peut exploser sous l'effet de la chaleur. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Teneur en corps solides:

Viscosité dynamique:

non applicable

non déterminé

non déterminé

Information supplémentaire





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 11 de 20

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Acide fort. Agents oxydants. bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 12 de 20

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
18479-58-8	2,6-dimethyloct-7-en-2	2-ol				
	orale	DL50 mg/kg	4100	Rat	Study report (1977)	No information available.
63500-71-0	cis/trans-tetrahydro-2-	isobutyl-4-met	hylpyran-4-o	I		
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1992)	EU Method B.1
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	Study report (1985)	OECD Guideline 402
6259-76-3	Hexyl salicylate					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1975)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin	Study report (1975)	OECD Guideline 402
54464-57-2	Octahydro tetramethy	l acetonaphtor	ne			
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 402
110-41-8	2-methylundecanal					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1971)	10 rats received doses of the test mater
103-95-7	3-P-Cumenyl-2-methy	/lpropionaldehy	/de			
	orale	DL50 < 5000 mg	> 2000 - g/kg	Rat	Study report (1978)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1980)	Rats acutely dermally exposed to test ma
112-54-9	Dodecanal					
	orale	DL50 mg/kg	23100	Rat	Study report (1971)	Rats fed three dose levels of test mater
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	Study report (1971)	Test material applied to skin of 4 rabbi

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient Hexyl salicylate, Octahydro tetramethyl acetonaphtone, 2-methylundecanal, Dodecanal, 3-P-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde, Citronellol. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 13 de 20

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

sensibilisants

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aucune donnée disponible



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 14 de 20

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
18479-58-8	2,6-dimethyloct-7-en-2-ol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	27,8	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	80 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	38 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	9,5 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 100	0.5 h	Boue activée	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 209
63500-71-0	cis/trans-tetrahydro-2-isol	butyl-4-meth	nylpyran-4-ol				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2006)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	ca. 320	48 h	Daphnia magna	Study report (1996)	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 1000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewag	Study report (2007)	OECD Guideline 209
6259-76-3	Hexyl salicylate						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,61	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 201
110-41-8	2-methylundecanal						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,11	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2013)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,21	48 h	Daphnia magna	Study report (2013)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,033	21 d	Daphnia magna	Study report (2019)	OECD Guideline 211
103-95-7	3-P-Cumenyl-2-methylpro	pionaldehy	de				
	Toxicité aquatique	Données manquan	tes				
112-54-9	Dodecanal						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	ca. 2,6	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1993)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 0,048	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2013)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 0,27	48 h	Daphnia magna	Study report (2012)	OECD Guideline 202
106-22-9	Citronellol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	14,66	96 h	Leuciscus idus	Study report (1989)	other: German standard DIN 38 412, part



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5 Date de révision: 06.02.2024	295 Rafraîchi	sseur d'air Code du pro	turbo linge frais 6 duit: 70673	00 ml	Page 15 de 2	20
Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,4 i	mg/l 72 h		Study report (1990)	Algae inhibition test supported by the U	_
Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 17,4 mg/l	.8 48 h	Daphnia magna	Study report (1989)	other: EU Directive 79/831/EEC, Annex V,	
Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 > 10 mg/l)	0000 0.5 h	Pseudomonas putida	Study report (1988)	other: German standard, DIN 38412 Part 2	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
18479-58-8	2,6-dimethyloct-7-en-2-ol	3,25
63500-71-0	cis/trans-tetrahydro-2-isobutyl-4-methylpyran-4-ol	ca. 1,65
6259-76-3	Hexyl salicylate	5,5
110-41-8	2-methylundecanal	4,9
103-95-7	3-P-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde	3,4
112-54-9	Dodecanal	4,9
106-22-9	Citronellol	3,41

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
18479-58-8	2,6-dimethyloct-7-en-2-ol	64,8		REACh Registration D
6259-76-3	Hexyl salicylate	8913	Please see below	Handbook of Chemical
110-41-8	2-methylundecanal	2917		Journal of Fisheries
103-95-7	3-P-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde	155		Journal of Fisheries
112-54-9	Dodecanal	323		QSAR and Combinatori
106-22-9	Citronellol	82,59		EPIWIN calculation (

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 16 de 20

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Eliminer en observant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des

substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des

substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE,

MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés

séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E0Catégorie de transport:2Code de restriction concernant lesD

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -Étiquettes: 2.1



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 17 de 20



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantité limitée (LQ): 1000 mL Quantité exceptée: E0 EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS, FLAMMABLE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y203 Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):203IATA-Quantité maximale (avion de ligne):75 kgIATA-Instructions de conditionnement (cargo):203IATA-Quantité maximale (cargo):150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz inflammables. Achtung: Gase

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 18 de 20

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII): Inscription 3, Inscription 29, Inscription 40

2010/75/UE (COV): 98,861 % (603,053 g/l)

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Directive aérosol (75/324/CEE).

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5295 Rafraîchisseur d'air turbo linge frais 600 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 19 de 20

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50% LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container VOC: Volatile Organic Compounds SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et

évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Flam. Gas: Gaz inflammables

Aerosol: Aérosols

Flam. Liq: Liquide inflammable Skin Irrit: Irritation cutanée Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H222	Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

	5295 Rafraîchisseur	d'air	turbo	linae	frais	600 m	П
--	---------------------	-------	-------	-------	-------	-------	---

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70673 Page 20 de 20

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient Hexyl salicylate, Octahydro tetramethyl acetonaphtone, 2-methylundecanal,

Dodecanal, 3-P-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde, Citronellol. Peut produire une réaction

allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	PARFUM D'AMBIANCE EN AÉROSOL (aqueux, non aqueux, concentré (mini-aerosol)) destiné à l'usage des consommateurs	PW, C	0	3, 28	8a, 8b, 9	11a	0	37, 63	

LCS: Étapes du cycle de vie
PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnemen TF: Fonctions techniques SU: Secteurs d'utilisation PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)